

BÉCHALA'H

Entrée de chabbat : 17h25 Sortie de chabbat : 18h36 (Horaire de Paris). Bné brak : Entrée : 16h52 Sortie de chabbat : 17h51
Renseignement : 052 36 76 325 (ou pour recevoir)
Pour la Réfoua chéléma de Elie ben Sim'ha mah'a haCohen

נפש יהודי

Nefesh Yehudi

La feuille de l'étudiant

BÉCHALA'H : AVEC LA MANNE ET LA TORAH, MÊME LA MER POURRA S'OUVRI

La Torah nous décrit dans la Parachat Béchala'h la poursuite des Egyptiens afin d'atteindre les Bné Israël qui étaient devant la Mer des Joncs (Yam Souf). Paro est arrivé, armé, avec tous ses soldats et cavaliers, ses citoyens, pour empêcher les Bné Israël de s'enfuir et afin de récupérer, également, l'or et l'argent qu'ils avaient empruntés. Les Bné Israël ont eu très peur ; ils étaient coincés entre la Mer et l'Egypte qui était derrière eux. Moché Rabenou les a rassurés : *'N'ayez pas peur, tenez-vous prêts à voir la Yechoua d'Hachem'*. Devant la détresse des Bné Israël, Moché Rabenou s'est mis à prier. Il est écrit au début de la troisième montée :

« Hachem dit à Moché : Qu'as-tu à crier vers Moi. Parle aux Bné Israël et qu'ils avancent. Et toi, étends ton bâton et ta main devant les eaux afin qu'elles se fendent et les Bné Israël entreront dans la Mer à pieds secs. Moi, Je vais endurcir le cœur de Paro et il va rentrer après vous. Je serai alors honoré par la chute de Paro, de ses soldats et leurs montures... »

Q1°) Le Or H'aïm Hakadoch demande sur ce passage : « c'est difficile à comprendre. Vers qui Moché Rabenou devait-il crier si ce n'est vers Hachem ? et surtout dans un moment de détresse, voici que la meilleure chose à faire c'est de prier. Comme il est écrit "mine hamétsar karati Ka - J'ai appelé Hachem dans la détresse" et tant que la yechoua n'est pas venue, il est certain qu'il faut multiplier les Tefilote (Prières) sans arrêt. Et si tu proposes d'expliquer que la Tefila avait déjà été reçue, comme on en a l'impression, dans le texte lui-même : "Et maintenant, prends ton bâton" a dit Hachem, alors, pourquoi Moché Rabenou priait-il ? Et si tu dit que c'était là l'intention d'Hachem, de révéler à Moché qu'il n'y avait pas besoin de prier, voici que les eaux étaient pourtant fermées devant eux et que la détresse était bien présente. Pourquoi don ne faudrait-il pas prier ?

Q2°) On peut également se demander pourquoi Hachem précise-t-il qu'Il sera très honoré de la traversée de la Mer et de la Chute de Paro ? Le Rav povarsky (alav hachalom) disait à ce sujet : est-ce que Hachem cherche le Kavod ! Hachem a-t-il besoin de nos Honneurs ?

Q.3°) Enfin, la Guemara dans Massékhet Sota raconte que les Bné Israël se disputaient, d'après Rabbi Méïr, afin de savoir qui allait rentrer dans l'eau en premier ? Et d'ailleurs, la Tribu de Binyamine s'est jetée dans l'eau avant celle de Yehouda. Tout cela est presque explicite dans le Tehilim 68. Mais voici que, poursuit le Tehilim, Yehouda et sa tribu leur ont jeté des pierres. Binyamine a donc rebroussé chemin devant cette protestation de la Tribu aînée. C'est alors Nah'chone Ben Aminadav de la Tribu de Yehouda qui a traversé la mer le premier. A priori, c'est une Guemara tout à fait étonnante. On a l'habitude de dire que Nah'chone est celui qui a eu le mérite et le courage de s'avancer dans l'eau en premier mais on voit ici le contraire : beaucoup d'autres voulaient avancer avant lui. Dans ces conditions, quelle est la grandeur de Nah'chone Ben Aminadav ? De plus, comment les Bné Israël voulaient tous s'avancer dans l'eau, dans la mesure où le texte nous décrit le que le peuple était dans la détresse et dans la peur.

Il y a un autre sujet dans la Paracha des plus intéressants et qui est très lié à Kriate Yam Souf (l'ouverture de la Mer Rouge). En effet, nos Sages nous disent : Kaché parnassato chel adam kékriate Yam Souf - Recevoir sa subsistance est aussi difficile que l'ouverture de la Mer Rouge. La Paracha nous présente après l'épreuve de la Mer Rouge, l'épreuve de l'obtention de la Manne, la nourriture céleste de laquelle se sont nourris nos Pères pendant leurs quarante années de marche dans le désert. Le texte dit :

« Hachem a dit à Moché : Voici que Je vais faire tomber du Ciel du Pain céleste et le peuple sortira pour le récolter chaque jour afin que Je les teste : est-ce qu'ils vont marcher dans ma Torah ou non ? Et le Vendredi, ils prépareront ce qu'ils auront rapporté, une double part sera cueillie ce jour-là. »

Q.4°) On peut se demander : qu'y a-t-il de difficile dans l'obtention de la Manne ou de la Parnassa ? Comment nos Sages peuvent-ils dire : Kaché Mézonotav kékriate Yam Souf : la Parnassa c'est dur comme l'ouverture de la Mer rouge ! Voici que pour Hachem tout est simple ! Que ce soit l'obtention de la Parnassa comme l'ouverture de la Mer Rouge ! Que signifie donc cet enseignement ? Où est la difficulté ?

Q.5°) Le Kli Yakar explique que de toute l'épreuve de la Parnassa ainsi que de l'obtention de la Manne, est une épreuve de Emouna. Celui qui se tourne vers Hachem avec un cœur entier et qui place sa confiance en Lui, aura sa Parnassa plus simplement. Celui qui compte sur son intelligence, sur sa force ou sur les hommes aura plus de difficulté. C'est là l'épreuve de la Manne ainsi que de toute personne qui doit recevoir sa Parnassa. Le Netsiv questionne : dans le texte, les mots qu'Hachem a prononcés ont l'air d'expliquer cette épreuve différemment. Il est écrit, en effet, : "Je vais leur faire tomber un Pain Céleste... afin de les tester : est-

ce qu'ils marchent dans Ma Torah ou non ?" Or, nous savons que : marcher dans la Torah fait référence à l'Etude comme le rapporte Rachi au début de Béh'ouqotai. De même le terme Torati fait référence à l'Etude comme le rapporte la Guemara dans Nédarim (84) (al ozvame Torati). Apparemment, dit le Netsiv, l'épreuve de la Manne serait donc liée à l'Etude : vont-ils marcher dans l'Etude ou non ? Reste à comprendre : Quel est le lien entre les deux et comment concilier cette explication avec le sens simple du texte qui rejoint plutôt l'explication du Kli Yakar concernant la confiance en Hachem.

LA MANNE : LA NOURRITURE QUI A UN GOÛT DE FOI

-Il y a plusieurs preuves dans les versets ainsi que dans les Midrachim qui confirment que l'épreuve de la Manne était liée à la Emouna : d'une part Moché ordonne aux Bné Israël l'interdit d'en laisser jusqu'au lendemain (al yoter mimenou ad boker). Même un père d'une famille nombreuse qui s'inquiète pour ce que mangeront ses enfants le lendemain a un interdit Déoraïta (formel) de garder quoi que ce soit même pour le lendemain matin. La Torah raconte que ceux qui ont transgressé ces interdits ont pu voir que leurs efforts n'ont servi à rien mis à part mettre en colère Moché puisque la manne a pourri le lendemain miraculeusement et s'est remplie de tola'im (vers).

-Chacun devait récolter un Omer par personne dit la Torah. Le Midrach raconte que lorsqu'un homme trouvait sa part de manne qui lui était attribuée, elle était haute de soixante amote tellement elle descendait en chéfa avec abondance. S'il récoltait tout ce qui lui était réservé, il pourrait nourrir sa famille pendant mille ans précise le Midrach ! Et pourtant, il y avait une quantité fixe prévue par la Torah (un omer par personne) et il ne fallait pas en prendre plus pour en garder pour plus tard. Encore une épreuve de Emouna : savoir se suffire du strict nécessaire même quand on a l'impression que par nos efforts, on pourrait gagner plus.

- D'autres ont en pris moins, et miraculeusement, lorsque chacun est arrivé à la maison, celui qui avait pris beaucoup n'a pas pu en avoir plus et celui qui en avait pris peu a eu une mesure entière. Cela montre bien que c'est le Décret d'Hachem qui fixe la Parnassa et non pas les efforts de l'homme qui ne sont qu'une formalité et un simple impôt, dit le Ramh'al.

. Le Vendredi, chacun arrivait avec une double part, quand bien même il n'en avait récolté qu'une part simple car Hachem voulait montrer que la Brakha du jour du Chabbat n'est pas du tout assujéti à la Ichadloute de l'homme ; il n'y aura même pas besoin de ramasser pour le Chabbat car le Chabbat est Mékor haBrakha et il ne demande pas qu'on fasse d'efforts pour lui. Il est certain que les Bné Israël se sont grandement renforcés dans le domaine de la Emouna et du Bitah'one grâce à la Manne.

-Le Midrach raconte aussi que les Tsadikim qui comptaient sur Hachem trouvaient la manne devant leur maison sans difficulté ; les Bénonim un peu plus loin dans le camp. Quant aux moins méritants, ils devaient aller le chercher en dehors du T'houm (des limites du camp). Il est évident qu'une certaine inquiétude existait en ce qui concerne la subsistance quotidienne, mais celui qui savait la maîtriser et placer sa confiance en Hachem se voyait récompensé pleinement.

LE BITA'HON : CE N'EST PAS UNE CRISE DE FOI, C'EST UN LIEN PERMANENT !

On raconte au sujet du Brisker Rov qu'il distribuait, chaque veille de Roch H'odech, la paye aux Avreh'im. Il acceptait, la veille de Roch H'odech de recevoir tous les Tormim (donateurs) dans son bureau et nombreux étaient les riches qui affluaient afin de mériter de soutenir l'Etude de la Torah des élèves et afin de rencontrer le Brisker Rov. Il arriva, une veille de Roch H'odech qu'aucun donateur ne se présenta. Un des proches du Rav lui dit : Ah ! si seulement quelqu'un pouvait passer et donner mille dollars ! Le Rav lui répondit : "nous n'avons besoin que de 150 dollar par mois ! Oui, mais si quelqu'un pouvait passer et donner mille dollars pour les six mois à venir, ! Le Rav s'offusqua : Comment ? Tu veux me priver pendant six mois de me tourner vers Hachem ! Voici que le jour de veille de Roch H'odech est particulièrement appréciable pour moi car je place ma Confiance en Hachem et tu voudrais m'en priver ! Le verset de Tehillim dit : "Taamou ou reou ki Tov Hachem Achré haguéver yééh'essé bo : Goûtez combien c'est bon Hachem (dans quel domaine ?) Pour celui qui a la joie de placer sa confiance en Lui." Rien n'est plus agréable que de compter sur Hachem et de voir de ses propres yeux immédiatement combien cela rapporte. Le Steipler disait aussi : "si la Prière n'est pas fiable à 100% , le Bitah'one (confiance en Hachem), lui, est Batoua'h (sûr) comme son nom l'indique.

On raconte, également au sujet du Brisker Rov que l'avant-veille de Roch H'odech il arriva que de grands donateurs veuillent rencontrer le Rav et même lui faire des dons pour la Yechiva. Le Brisker Rov dit : non, pas aujourd'hui mais demain, ce sera veille de Roch H'odech ; mais les donateurs insistèrent car ils prenaient le bateau le jour-même. Le Brisker Rov refusa : Je ne reçois les donateurs que veille de Roch H'odech ! Les proches du Rav ne comprirent pas pourquoi il était tellement pointilleux. Quelle différence pour un jour près : dans tous les cas il devrait s'interrompre pour s'occuper de la paye des avrékhim. Le Rav leur expliqua : "si je change mes principes pour les donateurs et que je les reçois aujourd'hui plutôt que demain cela montre que, non seulement, je fais ichtadloute (des efforts) mais qu'en plus, je compte sur cette ichtadloute." Hachem nous a, certes, demandé de faire un effort matériel mais Il ne veut, en aucun cas, que nous comptions sur cet effort, seulement sur Lui, Itbarakha ! Celui qui apprécie la Ichadloute, qui s'organise pour pouvoir la faire de la meilleure manière, pour la réussir et qui ne la considère pas comme un simple impôt, est dans l'erreur dans le domaine du Bitah'on. L'obligation de l'homme, depuis la faute, c'est la sueur de son front, mais Hachem n'a pas obligé de suer un jour particulier ou d'une façon particulière.

La plupart des gens ont du mal à placer leur confiance en Hachem car ils contredisent sans cesse leur foi et leur confiance par leurs actions. Ils font des plans, des projets, des calculs et ils comptent dessus ! Ils s'angoissent lorsqu'ils ne peuvent pas réaliser leurs plans, et ils sont tristes lorsque leur Ichadloute a raté. Théoriquement (et même en pratique) dit le Beth Halévi, celui qui s'est présenté pour faire une Ichadloute et qui n'a pas réussi à la faire devrait se sentir autant rassuré que s'il l'avait faite car cette Ichadloute n'a pas la force de produire quoi que ce soit en elle-même et est entièrement desséché de tout résultat et de tout profit. C'est Hachem qui amène le profit et le résultat : Il nous demande juste de suer et de faire un effort depuis la première faute. Celui qui a essayé et qui a raté en est donc quitte ! Il peut attendre avec certitude le résultat.

Le Ramh'al explique que depuis que le Yetser ara est rentré dans l'homme, Hachem a décrété qu'il doit se fatiguer car la fatigue dans le travail fait oublier à l'homme la faute comme cela est marqué dans Pirké Avote. Lorsque la fatigue a été réalisée, il n'y a plus aucune raison de s'inquiéter ; on peut attendre le "pain" d'Hachem car on s'est déjà rendus quittes de la sueur de notre front.

LE BITAH'ON MÊME DANS LES MITSVOT

La Guemara dans Betsa (16) raconte au sujet de Chamaï qu'il avait comme habitude d'acheter toutes sortes d'aliments, tout au long de la semaine, en l'honneur du Chabbat. Lorsqu'il trouvait un aliment de meilleure qualité, il l'achetait alors pour Chabbat et consommait le premier la semaine, ce qui fait que tous les aliments qu'il mangeait avait la Kedoucha du Chabbat sur eux et que le Chabbat, lui, recevait les meilleurs plats et aliments possibles. Hillel ne voulait pas agir de la sorte dit la Guemara, il voulait compter sur Hachem qui lui trouverait les meilleurs aliments le Yom chichi (vendredi) lorsqu'il irait faire ses courses.

On peut se demander pourquoi Hillel ratait-il l'occasion d'acheter tous ses aliments en l'honneur du Chabbat comme Chamaï ? La réponse est qu'il ne voulait pas contredire sa confiance en Hachem. Le fait de se préoccuper toute la semaine des courses de Chabbat, quand bien même c'est une Mitsva, aurait montré un certain doute dans le fait qu'Hachem puisse lui trouver le meilleur repas possible le Yom chichi (vendredi). A son niveau, Hillel voyait une contradiction avec sa Emouna en Hachem ; il ne pouvait donc pas agir de la sorte même pour gagner une mitsva en plus !

Le Michna Broua dit que celui qui n'est pas au niveau de Hillel pourra tout au moins se comporter comme Chamaï. Mais nous voyons au passage que même dans le domaine des Mitsvot, il faut utiliser la Mida de Bitah'one et compter sur Hachem par exemple pour qu'Il nous trouve un bon Ethrog, des bonnes h'avrutote, des bons Chiourim ... car celui qui est prêt à passer des dizaines d'heures pour trouver son ethrog, quand bien même c'est une mitsva, montre par là qu'il n'attend pas sa Yechoua d'Hachem et en plus perd du temps d'étude !

Rav Acher Ariéli chlit'a, de la Yechiva de Mir, dit toujours à ses milliers d'élèves, à l'approche de Souccot : regardez mon Ethrog, combien il est naqui (propre) ; naqui de bitoul Torah, ajoute-t-il (c'est-à-dire qu'il arrivait à trouver son ethrog facilement en ne perdant pas trop de temps d'études pour cette mitsva).

Justement, Rabbi Chimone Bar Yoh'aï disait : Seul celui qui mange la Manne pourra étudier et expliquer la Torah. Il expliquait : voici qu'à l'époque de Rabbi Chimone il n'y avait plus de Manne mais Rabbi Chimone voulait dire que sans cette confiance quotidienne en Hachem, un homme ne pourra pas arriver à s'investir dans l'étude car il aura toujours des préoccupations, ou même des Mitsvot qui viendront l'empêcher d'approfondir la Torah de la connaître intégralement.

Le Alchikh Hakadoch disait pendant ses Chiourim concernant le Bitah'one : celui qui met sa confiance en Hachem entièrement, n'a pas besoin de faire la moindre Ichta dloute ; comme le dit le verset : jette vers Hachem toutes tes obligations et il subviendra à tous tes besoins. Un cocher a entendu les mots du Alchikh et a décidé de vendre son carrosse et sa monture afin de se consacrer à l'Etude et aux Tehilim. Ce sont des brigands qui ont acheté son cheval ; ils ont placé de nombreuses richesses dessus qu'ils avaient volées un peu partout et voici que ces brigands se sont fait tuer par d'autres brigands et que le cheval s'est enfui revenant tout naturellement chez le cocher dont il connaissait l'adresse. Tous les élèves en entendant cette histoire furent étonnés de la réussite dans la parnassa de ce cocher ! Les élèves du Alchikh allèrent le voir : voici que nous aussi, nous faisons des efforts dans la Emouna et personne n'a reçu un si grand trésor comme le cocher ! C'est justement ça la différence entre vous et le cocher, vous, vous faites des efforts pour croire et lui il croit !

La Emouna doit être la plus pchouta (simple) possible dit Rav Chemoulévitch. On compte sur Hachem sans calcul, sans compter sur autre chose lorsqu'on fait Ichta dloute, ce n'est que d'Hachem que nous attendons des résultats alors sûrs à 100% que la Yechoua viendra.

LA GRANDE MITSVA DE TALMOUD TORAH

Dans le chapitre 155, le Choulh'ane Aroukh enseigne que même les hommes qui travaillent doivent se fixer in moment d'études, après leur Tefila, par exemple. Il faudra qu'il soit fixe comme la Tefila et que, même pour une grande somme d'argent, on ne soit pas prêt à l'annuler. Le Rama rajoute que, même quelqu'un qui ne sait pas étudier devra fixer ce temps, aller au Beth Hamidrache, et il aura au moins le salaire de la marche. De plus, il essaiera de réfléchir aux lois qu'il connaît et les faire rentrer dans son cœur de la Crainte du ciel.

Le H'afets H'aïm écrit, là-bas, dans son Bi'our Halakha que : malheureusement, beaucoup de baalé batim méprisent leurs obligations d'études quotidiennes, chaque jour et chaque nuit. Ils savent parfaitement qu'il faut prier trois fois par jour mais ils ignorent où et négligent l'obligation d'étudier deux fois par jour : chaque matin et chaque soir. Ils rapportent que nos Sages disent qu'Hakadoch Baroukh Hou est prêt à excuser l'idolâtrie, le meurtre et la débauche mais qu'il n'est pas prêt à excuser le Bitoul Torah (Péa 1-1), c'est-à-dire la faute de celui qui aura pu étudier et qui n'étudie pas. Le Brisk Rouv précisait : lorsque la Guemara dans Sanhédrine parle de quelqu'un qui peut étudier et qui n'étudie pas, cela ne signifie pas quelqu'un qui peut étudier et qui n'étudie pas du tout mais même quelqu'un qui peut étudier un peu plus et qui ne saisit pas cette opportunité rentre dans la catégorie de "ki Dvar Hachem baza" (celui qui méprise la Parole d'Hachem, l'Etude de la Torah).

Il y a deux raisons pour lesquelles un homme méprise l'Etude : d'une part parce qu'il n'a pas suffisamment confiance en Hachem pour confier les rênes de son travail et de sa Parnassa et pense qu'il doit tout gérer lui-même auquel cas il ne peut pas s'investir dans l'Etude comme il se doit. La seconde raison est qu'il n'est pas conscient de l'immense obligation d'étudier qui incombe à chaque Juif, quel qu'il soit, à chaque instant de la journée et de la nuit.

Tout le monde sait bien que nous avons une mitsva d'étudier la Torah à chaque instant de la journée et à chaque instant de la nuit où nous pouvons bien le faire. • Comme le rapporte la Guemara dans **Menah'ote (99b)** :

« Ben dama a demandé à son oncle Rabbi Ichmaël : *Quelqu'un comme moi qui a déjà étudié toute la Torah coula (entière) peut-il étudier la sagesse des grecs ?* Rabbi Ichmaël a répondu : *il est écrit : "véaguita bo yomam valaila - tu te plongeras en elle, jour et nuit"* ; sors et va voir s'il y a un moment qui n'est ni jour, ni nuit et tu pourras alors y étudier la sagesse grecque ! »

- De même, nous trouvons dans la **Guemara Yoma (21b)** : *"Véayou adévarim aélé... védibarta bam - tu parleras d'eux (hadvarim haélé - des divrés Torah)"*. [Qu'apprend-on du mot superflu "bam" d'eux ? La Guemara explique] : *"Bam- d'eux" "vélo Bidvarim bételim -et pas de choses inutiles"*.
- Comme l'écrit le **Ran dans Nedarim (8a)** : tout homme a l'obligation d'étudier perpétuellement, jour et nuit, selon ses forces. Le **Beth Yossef** rapporte cette obligation dans le simane 47 (Orah H'aïm). • Le Rambam va plus loin et écrit même (hilkhot Talmoud Torah 3.4) : « Lorsqu'un homme a devant lui l'étude de la Torah ou la pratique d'une mitsva : si la mitsva peut être accomplie par quelqu'un d'autre que lui, il n'aura pas le droit de s'interrompre de son étude ; mais si la mitsva ne peut pas être faite par quelqu'un d'autre, il la fera lui-même et **il reviendra ensuite à son étude.** »

Mise à part notre obligation quantitative d'étudier la Torah à chaque instant où nous le pouvons (et de nous efforcer de pouvoir le faire un maximum) existe-t-il une obligation de **Connaissance de la Torah** ?

Voici ce qu'écrit le H'afets H'aïm dans **le Bi'our Halakha** : Beaucoup de gens, baavonoténou, se relâchent dans l'étude de la Torah ... et la raison est qu'ils ne connaissent pas l'ampleur de leur obligation dans ce domaine et oublient qu'Hachem n'est pas permissif sur le bitoul Torah alors qu'il peut l'être sur les trois avérote capitales. De plus, dans le **midrach Michlé (piska 10)** : « Rabbi Yehouda a dit : viens voir combien est dur le jour du jugement final lorsqu'Hakadoch Baroukh Hou va juger le monde entier. Se présentera quelqu'un qui a le h'oumach dans la main mais qui ne connaît pas les Michnayote. Hakadoch Baroukh Hou va se détourner de lui ; les anges du Guéhinom vont l'attraper et l'y jeter... Va venir quelqu'un qui a deux ou trois sedarim sur les chicha Sidré Michna ; Hakadoch Baroukh Hou va lui dire : *"mais Mon fils, pourquoi n'as-tu pas étudié les autres sedarim ?"* Se présentera quelqu'un qui a étudié toutes les halakhot du Chass. Hachem va lui dire : *"mais Mon fils, pourquoi ne t'es-tu pas intéressé à la Torat Cohanim"* (le midrach hilkhétique de Vayikra) ? Va venir quelqu'un qui connaît parfaitement les h'amicha h'oumché Torah, Hachem lui dira : *"Et les haggadote, pourquoi ne les as-tu pas étudiées ?"* Et à celui qui connaîtra bien les haggadote (moussar) Hachem lui dira : *Et tout le Talmoud (guemara), pourquoi ne l'as-tu pas étudié...* »

Nous voyons donc dans ce midrach que rapporte le H'afets H'aïm dans le Michna Broua que nous avons également une obligation de connaître toute la Torah et que nous serons même interrogés par Hakadoch Baroukh Hou le jour du Grand Jugement.

SI TU "VŒUX", TU PEUX !

Rav Guidel au nom de Rav a dit : celui qui dit : *"-demain matin, je me lèverai et j'étudierai ce perek-là ou cette massékheté-là"* a prononcé de ce fait un grand neder au D... d'Israël. [La Guemara demande :] comment pourrait-il faire un vœu ou un serment et s'ajouter une obligation sur quelque chose qui est déjà obligatoire depuis le Har Sinai ? [La Guemara ajoute :] et si tu vas dire que c'est seulement pour se motiver, voici que c'est déjà le premier enseignement de Rav Guidel au nom de Rav ! Que vient donc nous apprendre le second enseignement ? [La Guemara répond :] [il ne s'agit pas seulement de se motiver mais, c'est un vrai vœu qu'il a prononcé] Car il aurait pu s'acquitter de son obligation d'étude de Torah en faisant seulement le Kriate Chema du matin et du soir. (C'est pourquoi son vœu sera entier dans ce cas). » Tous les commentaires se demandent comment est-il possible de s'acquitter de son obligation permanente d'étudier la Torah seulement par le Kriate Chema du matin et du soir ?

Le Ritva répond : « on parle d'une personne qui, ce jour-là devait absolument travailler pour rapporter de l'argent. Dans un tel cas, il y a une permission de diminuer son étude en ne laissant qu'un moment fixe le matin et un moment fixe le soir. Mais, dans un autre cas que cette exception liée aux besoins du moment, il est certain que le Kriate Chema ne suffirait pas pour se dispenser de ton obligation d'étudier jour et nuit. »

En d'autres termes, d'après le Ritva, toute notre Guemara qui enseigne qu'un vrai vœu peut être fait en ce qui concerne l'étude de la Torah (alors que d'habitude une obligation ne peut pas s'ajouter sur une autre obligation), parle du cas d'un homme qui, ce jour-là, devait travailler beaucoup et n'avait donc pas d'obligation d'étudier (si ce n'est un moment fixe le matin et le soir). Si cet homme a, malgré tout, pris sur lui un vœu ou un serment d'étudier telle massékheté ou tel perek, dans ce cas précis, le vœu pourra marcher. En effet, il ne s'agit pas d'une obligation sur une autre obligation mais d'une obligation que cet homme a pris sur lui dans un jour où il était assez dispensé. Si le lendemain, cet homme-là est libre et qu'il fait le même vœu, d'après le Ritva, ce vœu ne pourra pas marcher car il est déjà h'ayav d'étudier ce perek ou cette massékheté et ne peut donc pas prononcer un vœu sur une obligation qui existe déjà "depuis le Har sinaï".

SI TU JURES "SUR LA TORAH" : CA NE MARCHE PAS !

Le Ran pose, lui aussi, une question similaire mais répond autrement : « Il est certain qu'un homme doit étudier la Torah en permanence jour et nuit selon ses forces. Et d'ailleurs, il est écrit : "véchinanetam lévanékha - tu les enseigneras à tes enfants" ; qu'apprend-on du mot "chinanetam" (qui veut dire aussi "aiguiser") ? La gumara explique (Kidouchin 30) : que les paroles de la Torah doivent être aiguisées dans ta bouche ; de tel sorte que lorsqu'on te pose une question sur n'importe quel sujet, tu n'hésites pas et que tu y répondes directement. Il est certain que pour cela, le kriate Chema du matin et du soir ne suffirait pas. → Comment donc la Guemara peut-elle dire que ce vœu concernant l'étude (d'un perek ou d'une massekhet) peut marcher, alors que nous avons pourtant une obligation depuis le Har sinaï ? La réponse [dit le Ran] est que tout le principe selon lequel un vœu ne peut pas se poser sur un domaine auquel nous sommes déjà astreints depuis le Har sinaï, n'est vrai que sur une obligation explicite de la Torah ; mais s'il s'agit d'une dracha (une obligation qui n'est pas explicite) même s'il s'agit d'une loi déoraita (de la Torah), le vœu pourra se poser. Ainsi, nous avons, certes, une obligation d'étude de Torah très grande mais elle n'est pas écrite explicitement dans la Torah ; mais seulement par des mots allusifs ou des drachot : "véchinanetam lévanékha", "védibarta bam..." c'est pourquoi un homme aura le droit de faire des vœux sur ces domaines qui, quand bien même sont des obligations strictes, mais puisqu'ils ne sont pas explicites dans la Torah, peuvent laisser place à des vœux. »

En d'autres termes : nous avons certes une obligation d'étudier à chaque instant et plus que cela, dit le Ran nous avons même une obligation que toutes les paroles de la Torah soient aiguisées dans nos bouches. Comme le dit la Guemara dans Kiddouchine (30a) "véchinanetam lévanékha", qu'apprend-on du mot "chinanetam" (aiguisé) ? que **tous les domaines de la Torah doivent être aiguisés** pour que l'on puisse répondre à toutes les questions sans hésiter.

Le Ran nous révèle, cependant, qu'un serment ou un vœu peuvent être faits sur des mitsvote de la Torah ou des interdits de la Torah à condition qu'ils ne soient pas explicites dans la Torah. C'est le cas pour ce vœu qui a été fait par cet homme lorsqu'il a promis : "demain matin, j'étudierai tel perek ou telle massekhet". Vu qu'il ne s'agit pas d'une obligation explicite dans la Torah comme prendre le Loulav le 1^{er} jour de Souccot ou ne pas allumer le feu le jour du Chabbat (pour reprendre les mots du verset), le vœu peut donc se poser, quand bien même l'homme avait déjà une obligation de le faire.

LA QUESTION QUI FACHE

Cependant, une grande question se pose sur cette guemara Nedarim (8a). **Le Rav Réouven Grozovski**, (célèbre Roch Yechiva, auteur du Sefer H'Idouché Reb Réouven, que l'on trouve dans toutes les Yechivot) la pose dans ces termes : « Comment se fait-il que le Ran et le Ritva n'ont pas répondu à leur question beaucoup plus simplement ? [La question était de savoir comment un nouveau vœu "d'étudier cette massekhet ou ce perek demain matin" peut marcher alors que nous avons déjà une obligation d'étudier la Torah qui plane sur nous depuis le Har sinaï. Le Ritva a répondu que l'on parlait d'un homme qui devait travailler ce jour-là ; le Ran a répondu que cette obligation n'était pas explicite et laisse donc place à des vœux. Cependant, **une réponse plus simple et tranchante aurait dû être donnée** :] ils auraient dû plutôt dire qu'un homme n'a pas du tout d'obligation "demain matin" d'étudier précisément "cette massekhet-là ou ce perek-ci" !! or rappelons-le, l'intitulé du vœu était : « *Demain matin, je me lèverai tôt et j'étudierai ce perek ci ou cette massekhet là.* » A priori un tel engagement d'étudier "demain matin" un passage précis de la Torah ou de la Guemara n'est pas du tout une obligation de la Torah et encore moins qui date du Har sinaï et ce vœu devrait donc marcher sans aucun problème !

Il y a certes une obligation générale d'étudier la Torah, mais il n'y a pas de Mitsva d'étudier "demain matin" le 3^{ème} perek de la 4^{ème} massekhet, par exemple ! C'est pourquoi, le Ran et le Ritva auraient dû expliquer que ce vœu précis peut fonctionner sans problème. Or chacun de ces commentaires a été clair : ce vœu ne peut pas marcher, en théorie, car nous l'avons déjà en tant qu'obligation depuis le Har sinaï. [La seule solution qu'ils ont trouvée est de dire que l'on parle d'un homme qui devait travailler ce jour-là ou encore de dire qu'un vœu peut marcher sur une obligation qui n'est pas explicite].

Nous voyons donc que pour toute massekhet ou tout perek qu'un homme prendrait sur lui d'étudier demain matin, le Ran et le Ritva seraient d'accord de dire : qu'il y a déjà "une obligation de la Torah datant du Har sinaï, de l'étudier demain matin" et que, du coup, un vœu ne peut pas s'y ajouter (en théorie). Comment comprendre une telle affirmation qui ressort clairement de cette guemara et de ces commentaires ? Comment pourrait-on dire pour chaque massekhet ou pour chaque perek : que je suis h'ayav de l'étudier demain matin à tel point qu'un vœu ne peut pas marcher dans ce domaine.

TOUTE LA TORAH KOULA : C'EST POUR TOUT DE SUITE

Reb Reouven conclut (rapporté dans Kovets Raché Yéchivé Yéchvot Nedarim) : Force est de dire que dans cette Guemara nous voyons (d'après le Ran et le Ritva) que, **à chaque instant de la journée (et par exemple "demain matin") tout homme du Klal Israël a l'obligation d'étudier toutes les massékhtot et tous les praktikim, c'est-à-dire toute la Torah koulà.** En d'autres termes, Hachem n'a pas seulement ordonné d'étudier Sa Torah à chaque instant, Il nous demande également d'étudier et de connaître toute la Torah à chaque instant. C'est pourquoi, si un homme fait le neder (vœu) d'étudier *Sanhédrine demain matin*, la Guemara pourra demander à juste titre : "il en a déjà l'obligation depuis le Har sinaï, donc le neder ne devrait pas marcher ?" et s'il fait le neder d'étudier toute la massekhet Baba Batra, la Guemara pourra poser la même question ; et s'il fait le neder d'étudier toute la Massekhet Oksine, on pourra également dire que le neder ne marche pas car il en avait déjà l'obligation [et il faudra arriver à la réponse du Ritva qu'il s'agit d'un homme qui devait travailler ce jour-là et que c'est pour cela que le neder marche ou à la réponse du Ran : qu'il en avait certes l'obligation mais qu'elle n'était pas explicite dans les versets et c'est pour cela que le neder marche...]

Nous voyons donc que nous avons l'obligation d'étudier et de connaître toute la Torah koulà à chaque instant de notre vie. Cependant, explique Reb Réouven, il est certain qu'en étudiant un sujet précis (car on ne peut pas tout étudier en même temps, évidemment) nous nous acquittons de notre mitsva d'étudier et de connaître toute la Torah à cet instant. En effet il s'agit d'une partie de toute la Torah koulà que nous sommes en train d'étudier et de connaître et donc qui nous rend quittes.

SANS LA MANNE PAS DE TORAH

Qui peut réussir à prendre sur lui un tel joug si ce n'est quelqu'un qui place entièrement sa confiance en Hachem ! Même en ce qui concerne quelqu'un qui a un métier, mais s'il accepte de se reposer entièrement et seulement sur Hachem et pas sur ses efforts personnels, alors il pourra s'investir dans l'Etude de la Torah. C'est ce qu'a dit Rabbi Chimone Bar Yoh'aï : la Torah ne peut être étudiée et expliquée que par quelqu'un qui mange la Manne, c'est-à-dire qui se met entre les Mains d'Hachem et attend de Lui sa subsistance, au jour le jour, sans aucun calcul et sans aucun plan de secours. R5. Il est certain que l'obtention de la Manne était une épreuve de Emouna comme nous l'avons prouvée et comme l'affirme le Kli Yakar et cela ne contredit pas que le texte puisse dire qu'Hachem, grâce à cette Manne va nous tester et voir s'ils vont pouvoir marcher dans l'Etude de la Torah ou non. En effet, selon la réussite de cette épreuve de la Manne, chacun déterminera exactement le lien futur qu'il aura avec l'étude de la Torah. La Manne a commencé avant Matane Torah car c'était une préparation pour les Bné Israël afin qu'ils apprennent à faire confiance à Hachem et à ne prendre sur eux que le joug de la Torah et pas le joug de leur Parnassa.

Le H'afets H'aïm donnait le Machal suivant au sujet de celui qui prend le joug de la Parnassa sur ses épaules : Cela ressemble à un homme qui portait sur lui de lourds fardeaux. Voici qu'un cocher passe à côté de lui et le prend en pitié ; il lui dit : voici que mon carrosse est vide, monte, je t'amènerai jusqu'à la ville prochaine. Le pauvre homme monte dans le carrosse en remerciant mille fois le cocher mais garde ses lourds fardeaux sur ses épaules à l'intérieur du carrosse. Le cocher se met à rire et lui dit : voici que je t'amène à la ville d'après, tu peux donc poser tes gros sacs par terre. Qu'est-ce que tu gagnes à les garder sur tes épaules ? Il en va de même pour chaque Juif. Il pense que sa Parnassa dépend de lui. Rien n'est entre nos mains et notre Parnassa a été fixée à Roch Hachana au centime près. Si quelqu'un veut changer le décret, il ne sert à rien de travailler plus. A la limite, qu'il prie car la Prière peut influencer sur les décrets a dit Rabbi Itsh'aq dans la Guemara Roch Hachana (16b). Le H'afets H'aïm disait : celui qui multiplie le travail comme projet de Parnassa s'investit corps et âme pour s'enrichir ressemble à quelqu'un qui est dans un train et qui pousse le siège qui est devant lui afin que le train avance plus vite ! Il n'y a qu'un enfant de très bas âge qui pourrait agir de la sorte ; malheureusement, beaucoup se trompent dans le domaine de la Parnassa de la même manière.

R4. Il n'y a aucune difficulté pour Hachem, ni pour amener à l'homme sa Parnassa, ni même pour ouvrir la Mer Rouge. La seule difficulté, c'est que l'homme puisse assister au miracle et qu'il ait le mérite de se voir se réaliser devant lui. C'est cela qui est compliqué. Depuis la première faute, Hachem a décidé de voler à l'homme son intervention sur terre. C'est pourquoi, parfois, l'homme devra beaucoup travailler afin d'obtenir sa Parnassa car Hachem ne veut pas lui montrer Son intervention ; Il veut le laisser croire que la chose est due à ses efforts personnels.

Si un homme a le mérite de s'élever dans le domaine de la Confiance en Hachem et de révéler dans son cœur et en son for intérieur que c'est Hachem qui gère toute sa parnassa en détails, il pourra alors voir sa parnassa venir à lui avec la plus grande simplicité possible sans qu'il ait à fournir d'efforts particuliers ; il pourra placer l'essentiel de son inquiétude et de ses préoccupations, sa méthode et son temps de travail de la façon la plus agréable qui soit dit le H'ovot Haléavavote.

R1&R2&R3. Le Rav H'aïm Chemoulévitch dit que la difficulté de Kriate Yam Souf n'était pas de se jeter dans l'eau, c'était d'arriver à avoir la Emouna que la Mer allait s'ouvrir. La Tribu de Binyamine est rentrée dans l'eau, non pas avec cette Emouna dans le cœur mais avec l'intention de se sacrifier pour Hachem. La Tribu de Yehouda l'en a empêché. Ce n'est pas cela qu'Hachem a demandé : « Daber el Béné Israël véissaou - qu'ils avancent » pas qu'ils se noient ! Nah'chone Ben Aminadav est le premier qui a réussi à avoir la certitude qu'Hachem allait ouvrir la Mer et qu'il allait marcher à pieds secs. Il a avancé dans l'eau en ressentant encore plus l'ouverture de la Mer qu'il ne sentait l'humidité de celle-ci. Le Or HaH'aïm explique que les Bné Israël n'étaient pas aptes à recevoir un tel miracle : tel que l'ouverture de la Mer. Il ne servait donc à rien de prier car ce n'est pas la prière qui allait les rendre aptes. Par contre, s'élever dans le domaine du Bitah'one et arriver à croire, dur comme fer, que le miracle allait se produire est une chose qui pourrait les rendre aptes à voir ce miracle devant leurs yeux comme ils l'avaient cru. C'est toujours le même principe dans le domaine du Bitah'one : « Hachel tsilékha, Hachem est ton Ombre » : selon tes espoirs, tes attentes, selon que tu crois avec simplicité, ainsi Il réalisera et Il apparaîtra devant tes yeux.